



SAS 3D AUTOS

Société par Actions Simplifiées au capital de 1000 euros
Siège social : 11 zone artisanale Box n°2
97412 BRAS PANON
RCS ST DENIS 877 958 215

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt cinq
Le 19 novembre
A 10 heures,

L'associé unique de la SAS 3D AUTOS, Société par actions simplifiées au capital de 1000 euros, s'est réuni lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire au siège social sis 11 zone artisanale Box n°2 – 97412 Bras Panon, sur convocation de la Présidence.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence prévue par l'article R 225-95 du Code de commerce et signée par les associés présents et/ou représentés.

Sont présents ce jour :

- Mr WALOCQ Didier ;
- Mr CATIGA Antony Gilbert

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent l'intégralité des actions.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- La feuille de présence et la liste des associés ;
- Un exemplaire des statuts de la Société ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant.





ORDRE DU JOUR :

1. Modification des statuts suite rachats des actions de Mr WALOCQ Didier par Mr CATIGA Antony Gilbert ;
2. Démission de Mr WALOCQ Didier de son poste de Président et nomination de Mr CATIGA Antony Gilbert au poste de Président de la SAS 3D AUTOS ;
3. Délégation de pouvoirs en vue des formalités

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance de la cession d'actions en date du 11 juillet 2025 conclu entre Mr WALOCQ Didier et Mr CATIGA Antony Gilbert, née le 03 novembre 1978, domiciliée au 365 chemin brunet – 97440 Saint André, décide d'approuver la cession portant sur 100 parts sociales de Monsieur WALOCQ Didier

Aux termes de cette cession, une nouvelle répartition du capital social est constatée. A ce titre, l'Assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts relatifs à la répartition du capital social.

ARTICLE 7 –CAPITAL SOCIALES (ancienne version)

Suite à la cession des actions détenues par Mr DIDIER Eddy à Mr WALOCQ Didier, le capital social est fixé à 1000,00€ (Mille euros). Il est divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, de même catégorie, numéroté de 1 à 100, attribuées en totalité Mr WALOCQ Didier à savoir :

- *Mr WALOCQ Didier Roland, à concurrence de 100 actions.
Numérotées de 1 à 100, en rémunérations de ses apports, ci 100 parts sociales.
Total égal au nombre de parts sociales composant le capital social, ci 100 parts sociales.*

ARTICLE 7 – PARTS SOCIALES (nouvelle version suite à l'acte de cession de parts sociales intervenue en date du 11 juillet 2025)

Suite à la cession des actions en date du 11 juillet 2025, détenues par Mr WALOCQ Didier à Mr CATIGA Antony Gilbert, le capital social est fixé à 1000.00 € (Mille euros). Il est divisé en 100 actions de 10 euros chacune, de même catégorie et numéroté de 1 à 100, attribuées en totalité à Mr CATIGA Antony Gilbert à savoir :

- *Mr CATIGA Antony Gilbert, à concurrence de 100 actions ;
Numérotées de 1 à 100, en rémunération de ses apports, ci 100 actions.
Total égal au nombre d'actions composant le capital social, ci 100 actions.*

La date de transfert de propriété desdites parts sociales aura effet le 19 novembre 2025



L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des parts sociales au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Mr WALOCQ Didier de son mandat de Président du fait de la cession de ses actions à Mr CATIGA Antony Gilbert.

L'assemblée décide de nommer Mr CATIGA Antony Gilbert en qualité de Président de la SAS 3D AUTOS.

Mr CATIGA Anthony Gilbert accepte cette nomination et déclare ne pas être empêché pour assumer ses fonctions de Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Fait à Saint Denis, le 19 novembre 2025

Mr WALOCQ Didier

Mr CATIGA Anthony Gilbert

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation du Président